

POSTULAT URGENT

Auteur CVPO, par Urs Juon et Aron Pfammatter, et CSPO, par Stefan Lorenz (suppl.)
Objet Moratoire sur la fermeture des offices de poste dans le canton du Valais
Date 10.09.2019
Numéro 3.0488

Actualité de l'événement

De nouvelles fermetures d'offices de poste sont prévues ou annoncées pour les mois à venir dans l'ensemble du canton du Valais.

Imprévisibilité

Au cours des derniers mois, les régions et les communes concernées se sont beaucoup investies dans leur combat contre la fermeture des offices de poste et dans le pseudo dialogue avec le développement du réseau de la Poste. Les décisions de fermeture qui sont en suspens ou qui ont déjà été effectuées montrent que la Poste ne se préoccupe pas des intérêts des régions et des communes. Elle n'en tient tout simplement pas compte. Les procédures de négociation sont une farce, les décisions étant prises à l'avance.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le Conseil d'Etat doit prendre fait et cause pour les régions et communes touchées par la fermeture des offices de poste et s'engager de manière plus résolue dans la défense du service public.

En juin 2019, le Grand Conseil du Canton de Berne a accepté une intervention parlementaire intitulée «Moratoire sur la fermeture d'offices de poste dans le canton», allant ainsi à l'encontre de la recommandation de son conseiller d'Etat.

La mobilisation touche plusieurs autres cantons: elle vise à maintenir le service public dans les régions périphériques et mettre un terme aux procédés brutaux de la Poste. Car entretemps, la suppression ne se limite plus aux offices de poste dans les petits villages mais touche aussi les grands centres de services de poste régionaux. Il est inconcevable que la Poste ne parvienne pas à mettre en œuvre un concept permettant de rendre ces centres attractifs à long terme pour la clientèle et, par là même, de maintenir et renforcer le lien entre la population et la Poste en tant qu'institution.

En Valais également, une initiative cantonale a été déposée en février 2017. Le Canton du Jura a repris le texte de l'initiative valaisanne et l'a étoffé. Acceptée par le Conseil des Etats, son initiative a aussi réuni une majorité auprès de la Commission fédérale des transports et télécommunication du Conseil national en octobre 2018.

Depuis l'acceptation de cette initiative cantonale, la Poste a renoncé à prendre position et poursuit inexorablement sa politique de fermeture des offices de poste.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est prié d'intervenir fermement et en coordination avec les autres cantons auprès de la Confédération afin que celle-ci impose à la Poste un moratoire sur la fermeture des offices de poste dans le Canton du Valais, tant que l'initiative cantonale jurassienne de transmise en 2018 par l'Assemblée fédérale ne sera pas mise en œuvre et que les autres initiatives cantonales en cours n'aient pas été traitées.